

Programme d'activités 2020



2020, l'ouverture vers de nouveaux horizons

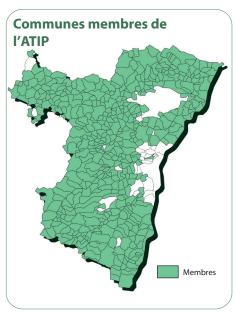
L'année 2020 arrive avec son air de nouveau départ. Les élections municipales du printemps et le démarrage des nouveaux mandats électoraux seront au cœur du programme d'activités de l'ATIP. Parallèlement au renouvellement de ses instances, l'ATIP aura à cœur d'accueillir les nouveaux maires et de les accompagner dans l'exercice de leurs compétences.

Les élections municipales seront, après le premier test des élections européennes de l'année dernière, l'occasion de mettre en œuvre de manière pleine et entière le nouveau dispositif de gestion des listes électorales initié en 2019 par l'ATIP à partir du logiciel Openelec. Les équipes de l'ATIP prépareront cette échéance avec les services communaux par l'organisation de séances d'information et d'échanges. Elles seront également mobilisées aux côtés de l'association des maires du Bas-Rhin pour proposer un catalogue de formations 2020-2021 orienté vers la découverte des fondamentaux de l'urbanisme, de l'aménagement et du droit des sols. Des sessions de formations spécifiques seront organisées en juin 2020 pour présenter un tour d'horizon général de l'urbanisme.

Cette nouvelle année sera donc l'occasion pour l'ATIP de mieux faire connaître ses différents services et d'aller à nouveau au-devant de ses membres. Les Rencontres de l'ATIP en Territoires qui auront lieu à l'automne seront un moment fort d'échanges. D'autres moments de partage seront organisés tout au long de l'année au plus proche des territoires, de manière à renforcer la proximité entre l'ATIP et les collectivités dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

Cette année charnière sera également consacrée à l'amélioration de la qualité des services en interne et au renforcement des partenariats avec le réseau d'Ingénierie et les autres organismes intervenant dans les champs de mission de l'ATIP. Et, si les membres de l'ATIP en expriment la demande et le décident, l'année 2020 sera une année de préfiguration pour une nouvelle mission Contrôle et Conformité en continuité de la mission Application du Droit des Sols.

Enfin, d'importants sujets de fond traversent en ce moment le milieu de l'urbanisme et ses parties prenantes, en particulier les collectivités, avec la mise en application du SRADDET, les orientations vers la limitation de la consommation foncière, et l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols », la densification du bâti existant et la valorisation des patrimoines et paysages, la préservation et la valorisation de la ressource environnementale et énergétique. L'ATIP sera au service de ses membres pour échanger sur ces questions et construire des propositions opérationnelles répondant aux enjeux des territoires.







Consolidation de la Mission Information Géographique

La mission Information Géographique s'est déployée durant l'année 2019 et compte aujourd'hui plus d'une centaine de collectivités adhérentes. A travers elle, l'ATIP partage et mutualise avec ses membres son propre outil SIG, ses données, ses ressources et compétences souvent rares dans ce domaine.

La mission Information Géographique (IG) offre aux collectivités qui ne disposent pas d'un SIG la possibilité de bénéficier d'un outil de consultation, Intr@GEO, simple d'accès et d'utilisation. Grâce à cet outil, les collectivités adhérentes peuvent consulter le plan cadastral et les données de propriétés, visualiser de nombreuses données telles que les PLU, lorsqu'ils ont été numérisés au standard CNIG, les contraintes environnementales, les risques naturels et technologiques, etc. Quant aux collectivités disposant déjà d'un SIG, elles peuvent se connecter aux données de l'ATIP, les visualiser et les exploiter. La mission permet également de bénéficier de l'assistance et de l'expertise de l'ATIP pour comprendre certaines données. Enfin des réunions thématiques sont organisées pour partager sur les pratiques, des retours d'expériences, des présentations pédagogiques et la veille technique et juridique.

Cette année la mission poursuivra son déploiement auprès des membres de l'ATIP qui le souhaitent. L'ATIP organisera, comme l'année passée, des sessions de formation pour la prise en main du SIG de consultation Intr@GEO. Chaque participant se verra remettre un manuel pédagogique.

La consolidation de la mission se traduira par :
-la mise à disposition de nouvelles couches de données (données cadastrales annuelles, environnementales, de protections patrimoniales – périmètre monuments historiques et sites classés/inscrits, les documents d'urbanisme issus du géoportail de l'urbanisme, nouvelles photos aériennes, enrichissement des données liées aux lotissements, etc...) via l'outil de SIG de l'ATIP ou via

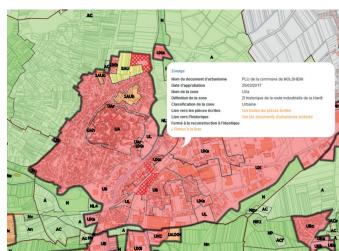
celui des membres adhérents dotés de leur propre outil ;

-la poursuite de la conception, par les agents experts de l'ATIP (référents environnement, juridique et SIG), de fiches pédagogiques relatives aux données et leur mise à disposition sur le portail Intr@GEO;

-la diffusion d'une veille juridique et technique sur les données et l'actualité (ex. information Géo-GRANDEST) ainsi que l'accès à l'expertise de l'ATIP; -l'organisation de réunions thématiques du club Information Géographique à destination des adhérents à la mission permettant le partage d'expériences, de pratiques, et la diffusion d'information. Les thématiques abordées porteront notamment sur les données mises à dispositions et la dématérialisation des documents d'urbanisme.

Parallèlement l'ATIP s'attachera à construire des partenariats et mènera des actions pour le recueillir de nouvelles données en vue de leur capitalisation progressive et mutualisée au profit de ses membres.







La formation:



Depuis deux années l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique propose des formations en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin. Près de 140 élus et agents des collectivités en ont bénéficié. Un premier bilan et les retours très positifs montrent que les thématiques et programmes répondent aux besoins des participants.

Université des maires 2020

Les élections municipales vont amener un renouvellement d'une fraction des élus locaux. Dans cette perspective, l'association des maires du Bas-Rhin a sollicité l'ATIP au côté de l'IPAG et de l'ENGEES pour proposer une offre de formations adaptées dans le cadre de « l'Université des maires 2020 ». Pour répondre aux besoins des nouveaux élus l'ATIP a conçu une formation « Panorama de l'urbanisme et de l'aménagement ». La formation s'appuie sur l'exemple d'une démarche projet conduite par une collectivité. Elle vise à donner les clés pour comprendre le cadre, les acteurs et les enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement, de la définition des besoins et du projet à l'autorisation de construire.

Des formations socles

L'ATIP proposera également en 2020 ses formations socles dans ses domaines d'intervention. Les thématiques sont les suivantes : le maire et l'ADS, les fondamentaux de l'urbanisme, les outils de l'aménagement, l'évaluation environnementale de la planification au projet, l'incidence sur l'urbanisme de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Des formations dédiées

Comme les années précédentes, l'ATIP sera aux côtés des collectivités pour concevoir, à leur demande, des formations « sur mesure » autour de problématiques spécifiques pour des élus qui souhaitent travailler ensemble sur des sujets communs

L'ATIP reconduira son accompagnement des élus dans leurs démarches administratives afin de les faciliter en prenant en charge la gestion des demandes au droit individuel de formation (DIF), ces formations y étant éligibles.





L'instruction du droit des sols - ADS

Durant l'année 2020 l'accent sera mis sur l'accueil des nouveaux élus, avec une présentation spécifique de la mission ADS en territoire et l'organisation de tournées particulières menées par les instructeurs principaux ADS.

Dans un souci constant d'assurer une instruction de qualité, d'apporter les conseils avisés, l'ATIP poursuivra ses actions pour l'amélioration, l'harmonisation des pratiques et des modalités d'instruction, par la formation continue des agents, la mise à jour des documents techniques et la création de nouvelles fiches outils, à destination des agents ADS, mais aussi des communes voire des administrés.

Pour répondre aux enjeux liés à la dématérialisation de la chaîne d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, à l'horizon du 31 décembre 2021, l'ATIP a développé des dispositifs spécifiques. Ce travail sera reconduit et intensifié en 2020. Dans ce cadre, des communes pilotes seront mobilisées pour expérimenter les nouveaux outils et les nouvelles méthodes.

Sous l'égide de la commission ADS de l'ATIP, le développement d'une nouvelle mission Conformité ADS et Contrôle des travaux sera poursuivi durant année 2020 si suffisamment de communes y adhèrent. L'année sera ainsi dédiée à la préfiguration de la mission pour une mise en œuvre programmée en 2021.

Enfin, la qualité des relations partenariales reste essentielle pour permettre une bonne compréhension des enjeux des partenaires et l'anticipation des difficultés et constitue une véritable plus-value tant pour les maires que pour les porteurs de projets. Aussi, l'ATIP s'attachera à consolider ses partenariats et à en créer de nouveaux notamment avec le SDEA, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et l'UDAP. L'objectif visé est d'améliorer la fluidité des échanges entre le service instructeur et les services consultés, avant, pendant et après l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme.



Secteurs ADS	Nb total de dossiers prévisions 2020	Communes ADS
Antenne ADS Molsheim	4964	70
Territoire NORD	7922	137
Territoire OUEST	5041	150
Territoire SUD	5456	94
TOTAL prévisionnel	23383	451



L'accompagement technique en URBANISME

En matière d'accompagnement technique en urbanisme, l'année 2020 verra l'approbation de nombreuses élaborations ou révisions générales de plans locaux d'urbanisme (PLU) suivies par l'ATIP, avant le renouvellement des équipes municipales et communautaires. Ces approbations marqueront la fin de plusieurs années de forte mobilisation des équipes de l'ATIP aux côtés des collectivités concernées, suite à la vague de renouvellement des documents d'urbanisme impulsée en 2014 par la loi ALUR.

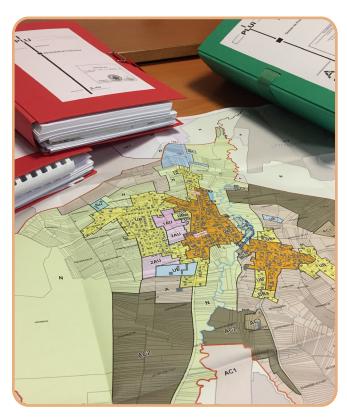
L'ATIP se tiendra à disposition des nouveaux élus pour les aider à s'approprier et mettre en œuvre leur document d'urbanisme, et apporter tous conseils en tant que de besoin. Elle pourra également accompagner les collectivités dans le suivi de l'application des documents d'urbanisme au travers de la mission application du droit des sols (ADS) et l'exploitation des données issues des autorisations qui sont consultables sur le portail SIG intr@GEO.

Par ailleurs, un certain nombre d'élaborations et révisions de PLU lancées plus tardivement se poursuivront encore en 2020. L'ATIP continuera également à mener en régie les procédures d'adaptation qui font partie intégrante de la vie des documents existants.

À partir du 1er janvier 2020, tous les documents d'urbanisme approuvés ainsi que leurs évolutions successives devront obligatoirement être versés sur le Géoportail de l'urbanisme, dans un format harmonisé validé par le conseil national de l'information géographique (CNIG). L'ATIP a formé ses équipes en ce sens, et recruté en 2019 plusieurs prestataires afin d'être en mesure d'externaliser ce

travail de numérisation si nécessaire. L'alimentation systématique du Géoportail de l'urbanisme à partir de 2020 permettra aux documents d'urbanisme concernés d'être automatiquement versés dans l'outil SIG de l'ATIP (Intr@GEO), rendant possibles de nouvelles analyses territoriales.

Enfin, en interne, des formations, des partages d'expériences et des groupes de travail permettront de continuer, dans la poursuite des années passées, à harmoniser les pratiques, améliorer les outils et consolider les connaissances des équipes projets de l'ATIP, afin d'apporter aux collectivités membres un appui toujours plus solide et adapté.



	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/ Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	33	1	15	17
Territoire OUEST	26	4	10	12
Territoire SUD	64	1	28	35
TOTAL en cours	130	6	60	64



L'accompagement technique en AMENAGEMENT

En 2020, l'ATIP vise à conforter les modalités de réponse aux attentes de ses membres et de leurs élus en adaptant l'expertise et le conseil aux besoins spécifiques des collectivités dans le but de permettre la faisabilité et l'optimisation de chaque projet.

L'accompagnement de l'ATIP se traduit soit sous la forme d'un conseil technique et administratif, soit par une mission conventionnée permettant d'évaluer de manière fine la faisabilité et l'opportunité du projet et de l'accompagner depuis sa genèse jusqu'à son achèvement.

Plus spécifiquement en aménagement, les équipes d'études sont aux côtés des membres de l'ATIP pour les accompagner dans leurs actions de reconquête et de redéfinition des espaces publics, dans leurs opérations portant sur des traverses ou le réaménagement de rues, mais aussi la réhabilitation de friches industrielles, les opérations de lotissement, de ZAC, d'espaces publics partagés.

En cas de besoin, l'ATIP mobilise les acteurs du réseau d'ingénierie publique (SDEA, EPF, ADIRA, ...) pour parachever l'expertise nécessaire à la bonne fin du projet.

Pour répondre à ces objectifs, des actions de formations et de capitalisations seront menées pour conforter et valoriser les compétences techniques, juridiques et opérationnelles des équipes. L'ATIP poursuivra sa veille sur les politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement qui sont au cœur de la réussite d'une opération d'aménagement, quelle que soit sa taille, ses caractéristiques ou son degré d'avancement.

En 2020 le renforcement du savoir-faire de l'ATIP sera axé autour de plusieurs thématiques :

- -Une réponse technique aux projets qui apporte une analyse globale et une expertise dans chaque domaine concerné : environnement, urbanisme, aménagement, juridique ;
- -La veille juridique permanente et la participation aux réflexions régionales pour proposer des solutions innovantes et durables ;
- -L'acquisition de connaissances accrues en matière de maîtrise du foncier et de mobilisation de friches :
- -La réalisation d'études d'opportunité de travaux d'aménagement;
- -La proposition d'outils d'aide à la réflexion et à la décision en matière de financement des équipements dans le cadre de l'évolution du tissu urbain.



	Nb total d'opérations en aménagement
	en amenagement
Territoire NORD	12
Territoire OUEST	17
Territoire SUD	45
TOTAL en cours	74



L'accompagement technique du Département

L'ATIP accompagnera le Département pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Réseau départemental d'ingénierie du Bas-Rhin

En lien avec les membres du réseau, l'ATIP assistera les collectivités dans leurs projets de développement, de la phase de réflexion amont jusqu'à la réalisation. Elle participera aux échanges collectifs, au sein du réseau, pour faciliter l'émergence de thématiques fédératrices et à fort enjeu pour l'attractivité du territoire.

Accompagnement opérationnel des projets routiers du Département

L'accompagnement se poursuivra à travers l'analyse pré-opérationnelle, juridique et environnementale de projets routiers ou cyclables mais aussi d'aire de co-voiturage. Elle mobilisera ses équipes sur l'analyse des enjeux d'aménagement liés à la réalisation des projets du Département ainsi que sur l'évaluation des effets leviers sur le développement des territoires.

Expertise et animation dans le cadre des politiques départementales

L'ATIP apportera un appui expert à travers la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité de projets d'intérêt départemental. Elle assura un accompagnement sur les grands projets du Département tels que le projet du Stade Nordique des myrtilles et ceux du développement du massif du Champ du Feu. Elle participera aux démarches « projets innovants » du CD. Des conseils amont seront faits pour des projets de développement du territoire.

L'ATIP portera un éclairage sur la mise en œuvre des schémas structurants (SRADDET, PPRI...) et poursuivra son assistance à la Mission Personne Publique Associée (PPA) sur les documents à enjeux.

Accompagnement du Département dans ses actions en fayeur de la solidarité territoriale

Pour parfaire la connaissance des évolutions territoriales, l'ATIP poursuivra la valorisation des données issues de son logiciel cart@DS à travers l'élaboration de tableaux de bord de suivi d'indicateurs sur la construction à l'échelle des communautés de communes. Elle accompagnera le Département pour un diagnostic partagé sur les problématiques de mobilité autour de Saverne.

Elle assurera le suivi de la mise de la mise en œuvre de l'intégration du risque « coulée d'eau boueuse » dans les documents d'urbanisme en lien avec des élus et le SDEA.

Le partenariat avec le service fiscalité de la DDT se poursuivra.

Formations et veille juridique et technique

Les équipes de l'ATIP seront mobilisées pour assurer une veille juridique et technique en urbanisme, aménagement et environnement et pour dispenser des formations à la demande.





Le traitement des paies

Après une année 2019 qui a vu le prélèvement à la source trouver son rythme de croisière, tant pour l'équipe de gestionnaires que pour les collectivités adhérentes, l'année 2020 sera rythmée par de nouveaux projets mobilisateurs.

Le déploiement du module Absences démarrera courant 2020. Il est un préalable indispensable au passage à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) dont l'instauration est prévue en 2021 pour les communautés de communes et les communes de plus de 100 agents et 2022 pour les autres collectivités.

L'intégration des absences sur le logiciel de paie s'effectue via un onglet spécifique. Le Club Utilisateur a testé, au cours du dernier trimestre 2019, les fonctionnalités de ce module, et contribue par ses remarques à enrichir le guide de prise en main établi pour les collectivités.

Les collectivités concernées par un passage en DSN au 1er janvier 2021 (elles sont au nombre de 10) seront particulièrement suivies par l'équipe, afin que les absences recensées tout au long de l'année civile 2020 soit correctement renseignées dans le logiciel.

Le déploiement général du module Absences auprès de tous les adhérents à la mission paie sera organisé au cours de l'année 2020, selon des modalités qui seront affinées au fil de nos échanges avec les acteurs du Club Utilisateurs.

Par ailleurs, le renforcement de l'offre de formation sera un enjeu important pour l'année 2020. Les formations classiques de prise en main du logiciel se poursuivront, particulièrement auprès des nouveaux adhérents, ou suite à l'arrivée de nouveaux gestionnaires en collectivités. S'y s'ajouteront des formations axées sur des thématiques particulières (dossier administratif de l'agent, états et journaux de paie...). L'utilisation d'outils de prise en main à distance (Teamviewer) sera renforcée, afin de concilier pédagogie et appropriation des fonctionnalités du logiciel par les secrétaires de mairie.





Nombre de collectivités accompagnées

	Paies
Territoire NORD	68
Territoire OUEST	77
Territoire SUD	100
Autre	37
TOTAL	282



La gestion des listes électorales

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 vont être le rendez-vous incontournable de l'année 2020 pour la mission gestion des listes électorales.

Après l'acquisition d'un nouveau logiciel en 2018 et la mise en œuvre en 2019 de la réforme électorale qui a instauré le Répertoire Electoral Unique, l'année 2020 sera centrée sur l'accompagnement des communes sur les actions à mener dans l'optique des municipales, tant au niveau du logiciel (fonctionnalités à activer selon un rétro planning précis) que sur un plan purement réglementaire (obligations légales, organisation matérielle du scrutin...).

Les 29 et 30 janvier 2020, quatre sessions d'information co-animées par l'ATIP, le bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin et l'éditeur du logiciel OpenElec, sont ainsi proposées aux communes.

L'objectif de ce temps d'information et de partage, recouvrant à la fois l'utilisation du logiciel métier et les obligations légales qui incombent aux communes, est de permettre aux communes de bénéficier d'une information synthétique et d'aborder le scrutin municipal avec sérénité.

Ce format de formation plénière, déjà testé avec succès à deux reprises en 2018 et 2019, est aussi l'occasion pour les communes d'échanger entre elles et de mettre un visage sur une équipe de l'ATIP qui les accompagne au quotidien.

Parallèlement, outre la diffusion de fiches conseils destinées à faciliter les actions à mener par les communes, un guide complet d'utilisation du logiciel openElec sera diffusé aux adhérents. Il couvrira un large spectre des fonctionnalités du logiciel openElec.

Le Club Utilisateur, dont le dynamisme ne s'est pas

démenti en 2019, sera également mobilisé au cours de l'année 2020 afin de permettre à la mission de recueillir les propositions d'amélioration à apporter au logiciel. La formation des nouveaux utilisateurs (formation présentielle ou à distance via Teamviewer) sera égale-

La formation des nouveaux utilisateurs (formation présentielle ou à distance, via Teamviewer) sera également renforcée, plusieurs collectivités ayant rejoint la mission à la fin de l'année 2019.

Enfin, à l'issue des élections municipales, une enquête de satisfaction sera menée pour déterminer dans quelle mesure les collectivités ont été satisfaites de l'accompagnement proposé.



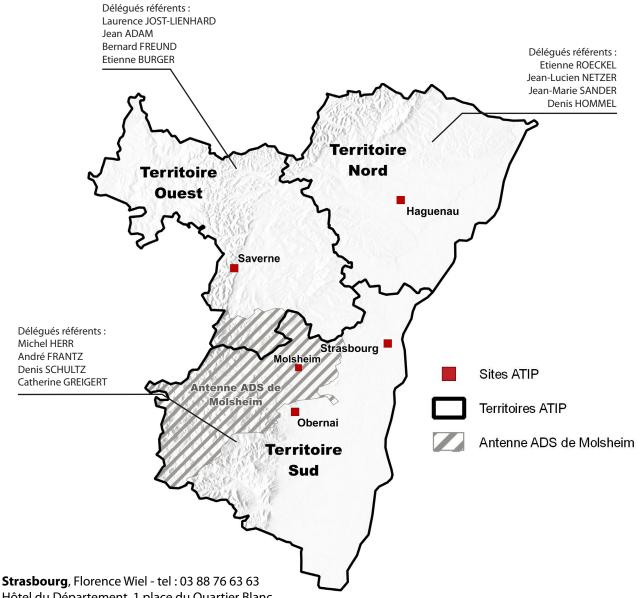


	Listes
	électorales
Territoire NORD	74
Territoire OUEST	95
Territoire SUD	108
Autre	11
TOTAL	288





Les différents sites de l'ATIP en territoire



Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc 67000 Strasbourg florence.wiel@atip67.fr Secrétariat - Angélique REMOND - tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel - tel : 03 68 33 87 27 24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau marie-paule.georgel@atip67.fr Secrétariat - Lydie JOUSSEAUME - tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Clémentine Albertoni - tel : 03 88 76 66 69 1 route de Maennolsheim 67700 Saverne clementine.albertoni@atip67.fr Secrétariat - Valérie HOFFMANN - tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert - tel : 03 88 76 66 77 53 rue de Sélestat 67210 Obernai paulette.albert@atip67.fr Secrétariat - Corinne MUNTZ - tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf - tel : 03 68 33 85 86 8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim

nathalie.nouknaf@atip67.fr

Secrétariat - Corinne MUNTZ - tel: 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel tel : 03 88 76 65 63

monique.oechsel@atip67.fr

Paies et listes électorales : Gildas Mignot - tel : 03 88 76 64 50 gildas.mignot@atip67.fr

Informatique Cart@DS: Eric Soeder, tel: 03 88 76 62 14 eric.soeder@atip67.fr

Information géographique: Betty Desjardin - tel: 03 88 76 68 07 betty.desjardin@atip67.fr







Programme d'activités

2020

A G E N C E
T E R R I T O R I A L E
I N G É N I E R I E
P U B L I Q U E